

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 27 juin 2019 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'agriculture

NOR : AGRS1918187A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 11 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu le décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'agriculture suivants :

- 1° Les conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;
- 2° Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;
- 3° Les professeurs de lycée professionnel agricole.

Art. 2. – Dans les conditions prévues par leurs statuts respectifs, les personnels mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté bénéficient de trois rendez-vous de carrière.

Art. 3. – L'agent est informé individuellement, au plus tard le 30 juin de l'année scolaire en cours, de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année scolaire à venir.

Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard un mois avant la date de celui-ci.

Dans les cas où le rendez-vous de carrière comprend plusieurs entretiens, le délai entre deux entretiens ne peut excéder six semaines.

Art. 4. – Le compte rendu du rendez-vous de carrière est réalisé à l'aide de l'un des 8 modèles annexés au présent arrêté.

Le corps auquel appartient l'agent, son affectation ainsi que sa position statutaire déterminent le modèle à utiliser, conformément à l'annexe 9 du présent arrêté.

Art. 5. – Dans tous les cas, le compte rendu est notifié à l'agent qui peut, dans un délai de trois semaines, formuler par écrit dans la partie du compte-rendu réservée à cet effet des observations.

Art. 6. – L'appréciation finale de la valeur professionnelle qui figure au compte rendu est notifiée au plus tard le 7 juillet de l'année scolaire au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu.

Art. 7. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service
des ressources humaines,*
J.-P. FAYOLLE

ANNEXES

Annexe 1 : Compte rendu du rendez-vous de carrière des enseignants PCEA – PLPA

	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par l'inspecteur				
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves et les étudiants				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves et les étudiants				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves et des étudiants				
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves et des étudiants				
A compléter par le chef d'établissement				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents et les partenaires de l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
A compléter par l'inspecteur et par le chef d'établissement				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
Inscrire son action dans le cadre de la diversité des publics, des missions et des enjeux de l'enseignement agricole				

Appréciation générale des évaluateurs

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

Date et signature (nom et qualité)

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (10 lignes)

Date et signature (nom et qualité)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique :

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Annexe 2 : Compte rendu du rendez-vous de carrière des enseignants PCEA-PLPA (section documentation)

	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par l'inspecteur				
Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'information-documentation				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves et les étudiants				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves et des étudiants				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves et des étudiants				
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves et des étudiants				
Organiser les espaces documentaires et leurs conditions d'accès, assurer la gestion du centre de documentation et d'information, contribuer à la définition de la politique documentaire de l'établissement et la mettre en œuvre				
A compléter par le chef d'établissement				
Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents et les partenaires de l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
A compléter par l'inspecteur et par le chef d'établissement				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de				

formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
Inscrire son action dans le cadre de la diversité des publics, des missions et des enjeux de l'enseignement agricole				

Appréciation générale des évaluateurs

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

Date et signature (nom et qualité)

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (10 lignes)

Date et signature (nom et qualité)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique :

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Annexe 3 : Compte rendu du rendez-vous de carrière des enseignants PCEA-PLPA (section technologies informatiques et multimédia)

	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par l'inspecteur				
Maîtriser les connaissances et les compétences propres aux technologies de l'informatique et du multimédia				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves et les étudiants				
Concevoir, construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves et des étudiants				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves et des étudiants				
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves et des étudiants				
Assurer la gestion du système d'information, contribuer à la définition de la politique de l'établissement en matière d'informatique et de multimédia, la mettre en œuvre et l'accompagner en participant à l'animation autour du numérique éducatif				
A compléter par le chef d'établissement				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents et les partenaires de l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
A compléter par l'inspecteur et le chef d'établissement				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de				

formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
Inscrire son action dans le cadre de la diversité des publics, des missions et des enjeux de l'enseignement agricole				

Appréciation générale des évaluateurs
--

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

Date et signature (nom et qualité)

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (10 lignes)

Date et signature (nom et qualité)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique :

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Annexe 4 : Compte rendu du rendez-vous de carrière des enseignants PCEA-PLPA (section éducation socioculturelle)

	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par l'inspecteur				
Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation socioculturelle dans les volets d'enseignement et d'animation.				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves et les étudiants				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'animation prenant en compte la diversité des apprenants				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves et des étudiants				
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves et des étudiants				
Conduire un projet d'animation et de développement culturel (PADC) au bénéfice des apprenants et de l'ensemble de l'établissement.				
A compléter par le chef d'établissement				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents et les partenaires de l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
A compléter par l'inspecteur et par le chef d'établissement				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
Collaborer à la politique d'animation et de développement culturel au sein de l'établissement et en lien avec le territoire				
Inscrire son action dans le cadre de la diversité				

des publics, des missions et des enjeux de l'enseignement agricole				
--	--	--	--	--

Appréciation générale des évaluateurs

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

Date et signature (nom et qualité)

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (10 lignes)

Date et signature (nom et qualité)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique :

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Annexe 5 : Compte rendu du rendez-vous de carrière des conseillers principaux d'éducation

	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par l'inspecteur				
Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves				
Participer à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement, coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi du volet éducatif du projet d'établissement				
Utiliser un langage clair et adapté aux situations éducatives rencontrées et intégrer dans son activité la maîtrise des codes de communication par les élèves				
Appréhender, construire et mettre en œuvre des situations éducatives prenant en compte la diversité des élèves				
Contribuer à la formation à une citoyenneté participative				
A compléter par le chef d'établissement				
Collaborer, dans le cadre du suivi des élèves, avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les partenaires de l'établissement				
Contribuer, en lien avec les autres personnels, au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement				
Assurer l'animation de l'équipe de vie scolaire et organiser son activité				
A compléter par l'inspecteur et par le chef d'établissement				
Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement et contribuer à la qualité du climat scolaire				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et leur projet personnel				

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
Inscrire son action dans le cadre de la diversité des publics, des missions et des enjeux de l'enseignement agricole				

Appréciation générale des évaluateurs

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

Date et signature (nom et qualité)

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (10 lignes)

Date et signature (nom et qualité)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique :

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Annexe 6 : Compte rendu du rendez-vous de carrière des personnels enseignant et d'éducation affectés en EPLEFPA avec missions spécifiques (responsables d'exploitation, directeurs de centre ...)

	A consolider	satisfaisant	très satisfaisant	excellent
A compléter par l'inspecteur				
Maintenir et développer ses compétences				
Piloter la gestion du centre				
A compléter par le chef d'établissement				
Inscrire son action dans le cadre des missions et de la stratégie de l'établissement ou du service				
Contribuer à l'activité du service				
A compléter par l'inspecteur et par le chef d'établissement				
Inscrire son action dans le cadre des politiques publiques				
Inscrire son action dans un collectif de travail (capacités relationnelles – aptitude à travailler en équipe – communication)				
Aptitude à l'animation d'équipe et/ou à l'animation de réseau et/ou à la conduite de projets multi partenariaux.				

Appréciation générale des évaluateurs

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

Date et signature (nom et qualité)

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (10 lignes)

Date et signature (nom et qualité)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique :

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Annexe 7 : Compte rendu du rendez-vous de carrière des personnels enseignant et d'éducation affectés dans des établissements publics locaux d'enseignement et exerçant des missions régionales ou nationales

	A consolider	satisfaisant	très satisfaisant	excellent
Maintenir et développer ses compétences				
Inscrire son action dans le cadre des missions et de la stratégie de l'établissement ou du service				
Contribuer à l'activité du service				
Inscrire son action dans le cadre des politiques publiques				
Inscrire son action dans un collectif de travail (capacités relationnelles – aptitude à travailler en équipe – communication)				
Aptitude à l'animation d'équipe et/ou à l'animation de réseau et/ou à la conduite de projets multi partenariaux.				

Appréciation générale de l'évaluateur**1/ Appréciation littérale du supérieur hiérarchique (10 lignes) :**

Date et signature (nom et qualité)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale

A renseigner par le service des ressources humaines du ministère chargé de l'agriculture

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

**Annexe 8 : Compte rendu du rendez-vous de carrière des personnels enseignant et
d'éducation non affectés dans des établissements publics locaux ou nationaux
d'enseignement**

	A consolider	satisfaisant	très satisfaisant	excellent
Maintenir et développer ses compétences				
Inscrire son action dans le cadre des missions et de la stratégie de l'établissement ou du service				
Contribuer à l'activité du service				
Inscrire son action dans le cadre des politiques publiques				
Inscrire son action dans un collectif de travail (capacités relationnelles – aptitude à travailler en équipe – communication)				
Aptitude à l'animation d'équipe et/ou à l'animation de réseau et/ou à la conduite de projets multi partenariaux.				

Appréciation générale de l'évaluateur**1/ Appréciation littérale du supérieur hiérarchique (10 lignes) :**

Date et signature (nom et qualité)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale

A renseigner par le service des ressources humaines du ministère chargé de l'agriculture

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Annexe 9

Situation des agents	Modèle compte rendu	Evaluation
PCEA / PLPA en situation de face à face	N° 1	Une inspection Deux entretiens : un avec l'inspecteur ayant conduit l'inspection et l'autre avec le chef d'établissement
Professeurs documentalistes	N° 2	
Professeurs TIM	N° 3	
Professeurs ESC	N° 4	
CPE	N° 5	
PCEA / PLPA affectés en EPL avec missions spécifiques (responsables d'exploitation, directeurs de centre ...)	N° 6	
PCEA / PLPA affectés en EPL exerçant des missions régionales (animateurs de réseaux...)	N° 7	Un entretien avec l'autorité auprès de laquelle ils exercent leurs fonctions
Personnels enseignants et d'éducation hors EPL et n'exerçant pas des fonctions d'enseignement	N° 8	